

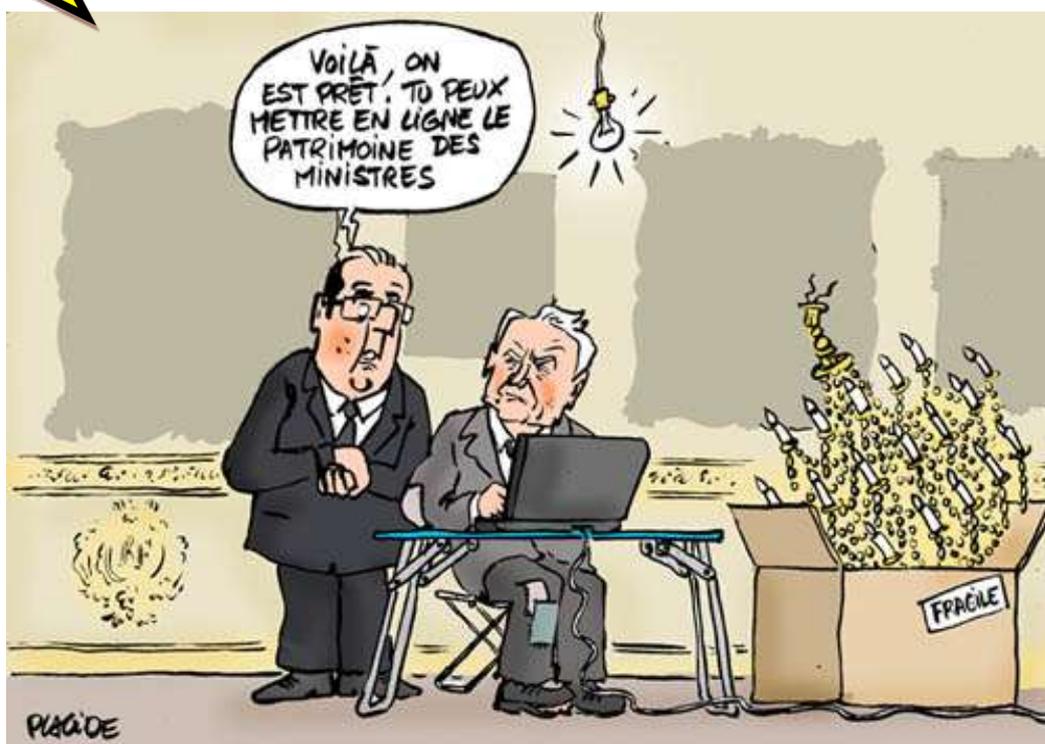
L'HEBDO QUI CLIC

N°354

Hebdomadaire électronique de l'Union des syndicats CGT du Havre

Directeur de publication : Pierre LEBAS

119 Cours de la République 76600 LE HAVRE – cgtlehavre.fr - 02 35 25 39 75



cgtlehavre.fr

la
cgt
LE HAVRE

172

Nouveaux
syndiqués
Depuis le
1^{er} janvier
2013



Au sommaire du 15 avril 2013 :

- **Manifestation du 09 avril / Etat de la mobilisation au Havre :** Pages 2 et 3
- **ANI / Débat public du 11 avril :** Pages 4 à 6
- **ANI / Article paru dans Infos Luttés :** Page 7
- **Représentativité syndicale / Communiqué Filpac CGT :** Pages 8 et 9
- **1^{er} mai / Communiqué CGT :** Page 10
- **NAO chez LIA / Tract CGT :** Page 11
- **Portrait de syndicaliste / Article paru dans les Echos :** Page 12
- **Portrait d'Audrey Vernon / Article paru dans libé :** Pages 13 et 14
- **Droit du Travail :** Pages 15 et 16
- **Le programme du collectif culturel de l'UL 2013 :** Page 17
- **Le programme de formation syndicale de l'UL 2013 :** Page 18
- **L'hebdo pratic' :** Pages 19 et 20

09 AVRIL 2013 : NON A L'ANI !!

4 000 personnes ont manifesté dans les rues du Havre, le 09 avril, à l'appel de la CGT, Solidaires, FSU et l'Unef contre l'accord sur l'emploi voté à l'Assemblée.



Parti de Franklin en direction de l'hôtel de ville, le cortège a rapidement gonflé à l'arrivée des dockers puis des personnels portuaires, venus rejoindre les rangs des grévistes à hauteur du quai George-V.

Dans les rangs, également des salariés de Dresser Rand actifs et retraités, Cim, Novergie centre, Edf distribution, Centrale Thermique actifs et retraités, Centrale Thermique GCN, Filpac Retraités, Marins, Sidel, Fourre Lagadec, Debris, ADF Normandie, CPAM retraités, CAF, Retraités des organismes sociaux, Pole Emploi, Mission Locale, TFN propreté, ISS 76, UGICT Fapt, La poste retraités, France Telecom, Territoriaux actifs et retraités, Territoriaux UFICT actifs et retraités, Alceane, Conseil Général, Finances Publiques, Douanes, Girpi, Imperial Tobacco, Total Raffinerie, Total Petrochemicals, Aircelle, Renault, CTPO, SDV, Cheminots actifs et retraités, Ceacom, Macif, Crédit Lyonnais, Azur, Ligue Havraise, Les Nids, Begouen Demeaux, Privés d'Emploi...

Cet accord est une régression sociale !

Tous venus dire « non » à la loi de sécurisation de l'emploi.

Cet accord national interprofessionnel a été signé le 11 janvier par le patronat (Medef) et trois syndicats, CFDT, CFTC et CGC. Le texte était examiné dans l'après-midi par les députés qui l'ont adopté par 250 voix contre 26, et 278 abstentions (un record pour un vote à l'assemblée).

Le projet de loi sera soumis au Sénat à partir du 17 avril.

Ce n'est pas parce que cette loi est votée qu'il ne faut pas continuer à se battre !



ANI : DEBAT PUBLIC DU 11 AVRIL, SALLE NAVALIS

Le débat public contre l'ANI, proposé par l'UL CGT du Havre, fut un succès !

Près de 200 personnes ont participé au débat public unitaire CGT-FSU-UNEF-SOLIDAIRES, le 11 avril, salle NAVALIS à DRESSER RAND.

LOI DE SECURISATION DE L'EMPLOI :
**PROGRES
OU REGRESSION SOCIALE
POUR LES SALARIES ?**



ORGANISENT UN DEBAT PUBLIC
LE JEUDI 11 AVRIL 2013 à 17H30

Salle NAVALIS (DRESSER RAND)
Boulevard Winston Churchill au Havre



En présence de Gérard FILOCHE,
Inspecteur du Travail
Interventions des organisations syndicales,
de juristes, d'experts CE, CHSCT...

62% des Français jugent que les entreprises licencient pour augmenter leurs bénéfices.
63% des Français refusent toute baisse de salaire pour trouver ou garder un emploi.
69% des Français pensent qu'en cas de licenciement il leur serait difficile de retrouver un travail...

ET VOUS, QU'EN PENSEZ VOUS ?



Les organisations syndicales ont ouvert le débat, suivi de Gérard Filoche qui a présenté les différents thèmes exploités à travers l'ANI.

Ensuite, la parole était donnée au public pour des interventions et questions à la tribune, composée notamment de Nicolas CAPRON et Eric BAUDEU, juristes, et de Philippe LEBOURG, conseiller prud'homal. Les débats se sont achevés vers 20h00.



DISCOURS D'INTRODUCTION DE REYNALD KUBECKI, CO-SECRETARE GENERAL DE L'UL DU HAVRE :

Bonjour,

Bienvenue à toutes et à tous à ce débat unitaire contre l'ANI, et organisé dans ce haut lieu sportif et culturel du Comité d'Entreprise de DRESSER RAND, et parfois, comme c'est le cas aujourd'hui, lieu de contestation des projets de loi régressif des gouvernements en place.

J'en profite pour remercier très chaleureusement les camarades de DRESSER qui ont bien voulu nous prêter la salle, et qui l'ont préparé seuls. Merci à eux.

Merci également à Gérard FILOCHE pour avoir répondu présent aujourd'hui à ce débat unitaire, sachant son emploi du temps hyper chargé, nous le remercions très sincèrement de sa présence (qui ne saurait tarder)...

Comme vous le savez très certainement, **l'Assemblée nationale a adopté en première lecture le 9 avril, le projet de loi sur la sécurisation de l'emploi**, les débats parlementaires avaient débuté le 02 avril. 140 amendements ont été adoptés.

Le texte, salué comme « inédit » par le gouvernement, est la transposition de l'accord national interprofessionnel conclu le 11 janvier par le patronat et 3 syndicats. Seuls la CGT et FO ne l'ont pas signé.

Ce projet de loi, qui a été examiné en procédure accélérée, a été voté par 250 voix pour et 26 contre. L'abstention a toutefois été forte (278), et les réactions des syndicats non signataires également.

Des manifestations ont ainsi été organisées le jour du vote à Paris et dans d'autres villes comme au Havre où nous étions 4 000, à l'appel de la CGT, de la FSU, de l'UNEF et de Solidaires.

N'en déplaise aux syndicats signataires qui sont la CFDT, la CFE-CGC et la CFTC, ce n'est pas du tout un accord donnant-donnant, et si la loi était approuvée au Sénat à partir du 17 avril, nous pourrions vérifier rapidement ses conséquences et voir si elle aura sauvé ou détruit des emplois...

Le Medef, par la voix de sa future ex-présidente, Laurence Parisot, s'est quant à lui dit plutôt satisfait du texte.

Même son de cloche pour Michel Sapin, le texte est pour lui "éminent de progrès".

Une chose est certaine, et c'est l'objectif de cette loi, le texte accorde plus de flexibilité aux entreprises !

Les organisations syndicales interviendront dans le détail à tour de rôle dans quelques minutes, pour donner leur point de vue respectif sur les effets que pourront avoir la loi sur les Droits des salariés.

Le texte va être examiné par le Sénat à partir du 17 avril. Aujourd'hui, rien n'est joué.

C'est clair que les débats parlementaires ont été accélérés, mais avons-nous été réellement à la hauteur face aux attaques portées ?

RIEN N'EST JOUE !!!!

Rappelez-vous le conflit CPE ! Le texte était voté et a été retiré par le gouvernement de droite alors en place !

Pourquoi n'arriverions nous pas à faire de la même façon avec un gouvernement soi-disant de gauche ?!!!

La balle est dans notre camp camarades, nous devons envisager de nouvelles initiatives et ne rien lâcher, **jusqu'au bout !**

Ce débat public est une autre façon d'expliquer une nouvelle fois les effets qu'auront cette loi si elle était définitivement adoptée car l'essentiel demeure : flexibilité, mobilité forcée, chantage à l'emploi pour baisser les salaires ..., autant de reculs sociaux qui nécessitent de poursuivre l'information et la mobilisation des salariés.

Les 120 000 salariés, syndiqués et militants qui se sont rassemblés ce 9 avril, à travers les 163 manifestations et rassemblements dans toute la France, montrent leur détermination à poursuivre cette mobilisation unitaire tout le long du débat parlementaire qui se poursuivra au Sénat.

Le 1er Mai, journée internationale du Travail, sera un nouveau temps fort.

A travers toute l'Europe, les salariés exprimeront leur volonté de voir apporter d'autres réponses face à la crise, l'austérité et la déréglementation sociale.

Nous appelons d'ores et déjà à participer massivement à la manifestation qui sera organisé au Havre.

Voilà, il est temps de démarrer ce débat, je laisse la place aux organisations syndicales et à Gérard Filoche qui interviendra ensuite.

Merci.



Loi

« insécurité de l'emploi »

On ne lâche rien !

Après l'adoption par l'Assemblée Nationale, de la loi « sécurisation de l'emploi », mettons la pression sur le Sénat.

L'UD a interpellé les Unions Locales, pour organiser des rassemblements avec des délégations de syndicats, devant la **Préfecture et Sous-Préfectures** de Seine Maritime, **le 17 avril**, pour exiger le retrait de cette loi.

En effet, la bataille contre cette loi n'est pas finie, malgré que les Députés aient voté la loi par **250 voix POUR, 26 CONTRE**, et **278 ABSTENTIONS** (avec un taux d'abstention de **50,2%**).

Les Députés ont fait un choix lourd de conséquences pour le monde de travail et ont préféré se coucher devant les exigences du MEDEF et des syndicats signataires.

Pour la CGT, la bataille ne s'arrête pas là, le débat va se poursuivre au Sénat et au-delà du 1^{er} mai, nous devons être à l'offensive et continuer à exiger de vraies mesures de sécurisation de l'emploi et de travail.

Et même si cette loi était adoptée, la CGT continuera à se battre, comme nous l'avons fait lors du CPE.

Rappelez-vous, le Contrat Première Embauche, avec une loi pourtant votée, a été abrogé suite aux manifestations.

Le CPE, était un type de contrat de travail à durée indéterminée, à destination des moins de 26 ans prévu par l'article 8 de la loi pour l'égalité des chances. La vive opposition et la contestation d'une partie de la population, ont fait reculer le pouvoir exécutif.

Publiée au journal officiel le 2 avril 2006 avec la promesse de Jacques Chirac que des modifications seraient effectuées, un projet de loi présenté par le Premier ministre du 10 avril 2006, propose de le retirer et de le remplacer par un dispositif visant à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes en difficulté.

L'article 8 de la loi 2006-396 du 31 mars 2006 a été abrogé par la loi n° 2006-457 du 21 avril 2006 sur l'accès des jeunes à la vie active en entreprise.

Le Premier ministre Dominique de Villepin, qui avait annoncé sa création le 16 janvier 2006, estimait à l'époque, que ce nouveau contrat allait permettre l'embauche des jeunes.

Cette loi qui avait suscité une vive opposition, parmi un nombre important d'étudiants, de lycéens, de syndicats de salariés, des partis politiques de gauche, estimant que le contrat aurait facilité les licenciements abusifs et la précarité, **avait été finalement abrogée.**

C'est pour cette raison, qu'avec cette loi « d'insécurité de l'emploi », **à la CGT, on ne lâche rien**, et on doit continuer à nous mobiliser pour son **RETRAIT...**



Représentativité syndicale Est-ce bien le hasard qui rend ces comptes si étranges ?

L'audience des organisations syndicales au niveau interprofessionnel, comme au niveau des branches, vient d'être divulguée par le ministère du Travail.

Hasard du calendrier, les comptes, gardés longtemps sous le coude du ministre, deviennent publics juste au début du débat parlementaire sur la transposition en loi d'une des pires régressions sociales depuis de nombreuses années, l'accord MEDEF-CFDT-CFTC-CGC.

Par un étrange décompte pondéré selon des méthodes obscures, les organisations syndicales signataires de cet accord contre l'emploi seraient devenues majoritaires (51%) ! Miracle, Habemus Papam !

Les chevaliers du saint calcul vont même jusqu'à ressusciter la CFTC le jour de Pâques ! Tous les observateurs avertis prédisaient à cette organisation une fatale disparition, en faisant foi les résultats des diverses élections professionnelles (TPE, Prud'hommes...). Une audience en deçà de la barre fatidique des 8% exigés pour rester représentatif indiquait une issue fatale. Résurrection ?

Les anges des Français ont dû sacrément activer les pieux mensonges pour parvenir à ces saintes écritures.

Quelques approximations arithmétiques ? Quelque dessein politique ? Voilà qui laisse une impression de baiser de Juda à la démocratie sociale. Mais il est vrai que les comptes échappent à ce gouvernement, tout particulièrement ceux situés du côté des paradis... fiscaux.

Mécomptes et tripafouilles ? Exemples :

- 8% des procès-verbaux d'élections d'entreprises ne sont pas comptabilisés, un détail ?
- Le nombre de salariés inscrits aux élections est inférieur de 2 millions au nombre réel qui aurait dû être inscrit.
- Le refus du ministère de prendre en compte, la demande des organisations syndicales des DOM d'agrèger leurs résultats à celles de Métropole, ce qui renforcerait encore le poids de la CGT au détriment des autres.
- Certaines conventions collectives de groupes ou d'entreprises, comme celles des SAD dans nos champs professionnels ou de France Télévision où la CGT est largement majoritaire, seraient comptabilisées seulement au niveau interprofessionnel sans incidence dans les branches professionnelles dont elles dépendent.

Hasard ? Vous avez dit hasard, mon cher cousin ? Le hasard fait que seuls les résultats de ses conventions collectives d'entreprise où notre influence dépasse la barre des 50% subissent ce sort.

Mais lorsqu'il s'agit de celles, comme par exemple celle du Crédit mutuel où la CFTC dépasse les 8% et la CGT est à la peine, ces dernières sont comptabilisées à tous les niveaux de la représentativité.

Dans nos branches professionnelles, la CGT est de loin l'organisation syndicale la plus représentative, dépassant bien souvent le seuil des 50%, comme notamment en PQR, en PQN, dans la transformation du papier, dans le Labeur.

Mais ces résultats souffrent d'oublis qui affaiblissent notre audience. Ainsi les résultats d'entreprises et de groupes, dans lesquels notre représentativité est voisine des 50% et plus, n'ont pas été pris en compte, comme par exemple : ArjoWiggins dans le Nord, Nice Matin, Canson, Papeterie de Mandeure, Roto-Garonne, imprimerie de Champagne, Média Portage, Publicis Consultant.

En agrégeant, les résultats de ces élections professionnelles, non seulement la CGT améliore encore son score, mais certaines organisations syndicales qui demeurent à la frontière de la représentativité disparaissent des tables de négociations et des différentes instances paritaires de branches.

Nous avons moins de 2 mois pour contester, cette première mesure plus que partielle puisque partielle. Notre Fédération fera tout pour que tous les résultats des élections professionnelles soient pris en compte dans leur intégralité.

Si dans les branches professionnelles, comme les nôtres, nous avons constaté de telles anomalies, il est fort à parier qu'au niveau interprofessionnel, l'approximation est fortement préjudiciable pour notre Confédération.

Sans doute qu'à l'issue des débats parlementaires sur l'ANI les résultats réels de la représentativité démontreront que cet accord était bien minoritaire.

Ne remettons pas l'avenir de nos emplois, du Code du travail dans les mains célestes, soyons réalistes, exigeons le retrait immédiat de ce projet de Loi.

La bataille contre la mise à mort du droit social en France doit monter en puissance, elle se gagnera dans les entreprises, avec la mobilisation de l'ensemble du salariat.

Plus que jamais la mobilisation ! Le 9 avril, notre nombre et la hauteur de la mobilisation seront déterminants.



Déterminés, mobilisés ..., le 1^{er} mai, on continue !

Par 250 voix, les députés ont adopté en première lecture une transposition de l'Accord national Interprofessionnel du 11 janvier 2013.

Ce texte en retient les dispositions les plus destructrices pour le droit du travail.

Même si certaines d'entre elles ont dû être corrigées suites aux nombreuses réactions que ce projet suscite, l'essentiel demeure : flexibilité, mobilité forcée, chantage à l'emploi pour baisser les salaires..., autant de reculs sociaux qui nécessitent de poursuivre l'information et la mobilisation des salariés.

Les 120 000 salariés, syndiqués et militants qui se sont rassemblés ce 9 avril, à travers les 163 manifestations et rassemblements dans toute la France, montrent leur détermination à poursuivre cette mobilisation unitaire tout le long du débat parlementaire qui se poursuivra au Sénat.

Le 1^{er} mai, journée internationale du Travail, sera un nouveau temps fort. A travers toute l'Europe, les salariés exprimeront leur volonté de voir apporter d'autres réponses face à la crise, l'austérité et la déréglementation sociale.

La CGT les appelle à participer massivement aux manifestations qui seront organisées dans tout le pays.

10H

TOUS A FRANKLIN !

A L'APPEL DE LA CGT, FSU et
SOLIDAIRES



Celui qui se bat peut perdre, celui qui ne se bat pas à déjà tout perdu »

LA CGT n'à rien lâchée

LA GREVE DE 3 jours est levée

UN GRAND MERCI à TOUS POUR VOTRE SOUTIEN ET VOTRE DETERMINATION

Les points NAO négociés et obtenus sont les suivants :

- 1 le point 100 porté : à 0,8% au 1^{er} février 2013 et porté à 2.2% au 1^{er} septembre 2013.
- 2 La prime de vacances : cette prime est devenue 14^{ème} mois et alignée sur les mêmes critères que le 13^{ème} mois.
- 3 déroulements de carrière : ouverture d'une négociation sur un accord d'entreprise au 1^{er} juillet 2013 portant sur les coefficients et l'évaluation de la qualité du travail.
- 4 paiements de la journée d'intempérie : (chaque conducteur doit se rapprocher de son RS ou service paie pour valider cette journée)
- 5 primes d'assiduité : ouverture d'une négociation sur un accord d'entreprise au 1^{er} octobre 2013
- 6 La prime du dimanche : cette prime est portée à 53€ depuis le 1^{er} février 2013 et sera indexée sur le point 100 à compter du 1^{er} janvier 2014.
- 7 Tours en 2 vacations : Cette demande fera l'objet d'une étude en groupe de travail au 1^{er} juillet 2013 en vue de l'aboutissement d'un accord
- 8 La CGT à signée cet accord avec en dernière exigence l'augmentation de la prime contrôle qui passe à 4.50€ au 1^{er} avril 2013 ce dernier point accordé à permis la fin de conflit entre la CGT et la direction

UN GRAND MERCI A TOUS

Mail : cgtctpo76@gmail.com Le délégué syndical : 06 03 67 09 75

PORTRAIT

par Joël Cossardeaux
jcossardeaux@lesechos.fr

Bruno Lechevin un syndicaliste fier de ses valeurs aux manettes de l'Ademe

Sa première visite de terrain, il l'a réservée à la Fédération des entreprises du recyclage, la Federec, qui vient de tenir forum à Lille. « *Il ne sera pas dit que je suis l'homme de l'énergie* », lance Bruno Lechevin, le nouveau patron de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise l'énergie (Ademe).

L'enfant de Sallaumines (Pas-de-Calais), ville martyre de la catastrophe minière de Courrières en 1906, l'admet volontiers : depuis ses débuts professionnels en mai 1979 à Lyon comme magasinier dans un centre de distribution d'EDF, jusqu'à ces dernières semaines en qualité de délégué auprès du médiateur de l'énergie, le concept très en vogue d'« *économie circulaire* » ou



Olivier Rollet

l'art de faire du neuf avec du vieux, ne lui était pas franchement familier.

Mais à soixante et un ans, celui qui commence par se présenter comme un « *véritable échec scolaire* », viré du collège et orienté vers un CAP de menuisier, le métier de son père, a démontré son aptitude à changer d'écosystème.

De l'énergie à revendre

Tenaillé très tôt par « *la question sociale* », dans ce Pas-de-Calais d'avant 1968 déjà en crise, Bruno Lechevin y a développé son sens de l'organisation et son goût pour les initiatives collectives. Il milite à la JOC qu'il dirigera de 1975 à 1978 avant d'opérer un

« *retour à la base* » à Lyon où la CFDT veut lui mettre illico le pied à l'étrier syndical à EDF. L'intéressé veut d'abord mener son « *décrassage intellectuel* ». Un an après avoir fait ses universités à la Catho de Lyon, il embraye sa montée dans l'appareil. Une progression qu'il effectuera à chaque fois, sans vraiment le chercher et sans vouloir snober son mentor, Jean Kaspar. Secrétaire fédéral de la Fédération gaz-électricité CFDT (de 1983 à 1988), Bruno Lechevin est ensuite secrétaire général et membre du bureau national de la confédération de 1998 à 1997, puis secrétaire fédéral de la Fédération chimie-énergie jusqu'en 1999. En 2000, sa nomination à la Commission de la régulation de l'énergie (CRE), un nid d'énarques et d'X-Mines, lui pose un autre défi. Tout juste diplômé de Science Po, ce syndicaliste, en sa qualité de commissaire jusqu'en 2008, y instruira l'ouverture des marchés de l'énergie sans trahir ses valeurs. « *Je n'ai jamais été ni anti-nucléaire ni pour le tout nucléaire* », rappelle-t-il.

Un pied à la CRE, comme conseiller spécial du président, un autre auprès du médiateur de l'énergie, comme délégué général, Bruno Lechevin estime avoir su faire passer le courant entre deux pôles réputés antagonistes : les opérateurs et les consommateurs. Cette fonction de fil conducteur sera précieuse à l'Ademe, bras armé de l'Etat en matière de transition énergétique. ■

ET ENCORE UN SOCIAL-TRAITE !!!

PORTRAIT AUDREY VERNON

Flingueuse de riches, cette humoriste artille dans les débats téléés et se produit devant les salariés de Fralilb, Arcelor ou Petroplus.



Marx sister

Par JONATHAN BOUCHET-PETERSEN
Photo THOMAS MAILEANDER

La trentenaire bobo qu'elle est devenue a gardé l'œil frondeur de l'adolescente qu'elle fut. Regard noir et chevelure latine, Audrey Vernon est une jeune femme volubile qui gambade volontiers pour se mouvoir. Mais quand la plupart de ses congénères humoristes courent les plateaux télé, elle fait passer son agenda après celui des luttes sociales. Il y a deux ans, quand elle entend parler du combat naissant des salariés de l'usine Fralib, à Géménos (Bouches-du-Rhône), sous la menace d'une délocalisation dictée par Unilever, la comédienne contacte les syndicats «*du thé Elephant*» et propose de venir jouer *in situ* ses spectacles *Comment épouser un milliardaire* et *Marx et Jenny*. «*J'avais déjà joué à Rosselange devant l'association des anciens de la sidérurgie, et comme ça leur avait plu je me suis sentie légitime pour aller dans une usine en lutte alors qu'à la base je ne connais rien au monde des ouvriers.*»

Quelques vidéos amateur ont immortalisé sa prestation, juchée sur une scène de fortune, habillée d'une petite robe rouge et entourée de plusieurs centaines de salariés Fralib, drapeaux de la CGT à la main. Comme un air de Marilyn ve-

d'absolu. Financièrement, ses parents la soutiennent aisément. Elle est l'arrière-petite-fille du peintre Pierre Bonnard et sa famille gère une partie des tableaux de cette valeur sûre de l'impressionnisme. Aujourd'hui, cette célibataire sans enfants loge dans le cosu VIII^e arrondissement de Paris. «*J'ai tâtonné sans savoir où j'allais et j'étais encore en train de faire du Claudel quand j'ai passé un casting pour Canal+ en 2005*». Jusqu'à l'année dernière, Audrey Vernon a enchaîné les formats courts au sein de la maison Canal+, finissant même par marquer quelques esprits en «*dernière speakerine du PAF*» absurde et sexy sur Canal+ décalé. Pas l'exposition d'une miss Météo, mais un tempérament.

Encouragée par l'ex-Nul Dominique Farrugia, elle monte *Comment épouser un milliardaire*, one-man-show dont la colonne vertébrale est la vertigineuse liste des milliardaires de la planète, établie chaque année par le magazine Forbes, elle est à la veille d'épouser le 33^e de la liste, «*33^e sur six milliards d'humains*». Du Mexicain Carlos Slim au messianique Bill Gates, du Chinois Li-ka Shing au luxueux Bernard Arnault, elle dresse le top ten du classement en mode ingénue. D'un humour froid et gauche, loin de la machine à blagues, elle pointe l'absurdité d'un monde où chacun en est réduit à travailler plus ou moins directement pour un de ces milliardaires ou à faire gonfler leurs fortunes sans même s'en rendre compte.

Quand elle a joué ce spectacle à Uccle, le quartier le plus chic de Bruxelles où Arnault a acquis un appartement, «*ils ne rigolaient pas du tout aux mêmes endroits qu'au Havre*». Déjà grinçante sur scène, Audrey Vernon se montre plus féroce encore en coulisses : «*Des gens comme Mittal ou Steve Jobs – avant sa mort – ont leur place devant les tribunaux pour crimes contre l'humanité, ce sont eux les dic-tateurs modernes, les exploitateurs.*»

EN 6 DATES

1980 Naissance à Marseille.
1991 Premier cours de théâtre.
2000 Montée à Paris.
2005 Entrée à Canal +.
2010 Spectacle *Comment épouser un milliardaire*.
2011 *Marx et Jenny*.

nue remonter le moral des boys, la conscience de classe en plus.

Atablée à la terrasse d'un café des grands boulevards parisiens, frigorifiée mais enfiévrée, Audrey Vernon se souvient avoir chanté ce jour d'automne, dans un hangar aussi accueillant que remuant, une mémorable *Internationale* alors qu'elle en connaissait à peine les paroles. Au culot. Chez les Fralib, qu'elle revient voir régulièrement, la comédienne désenchantée par les inégalités de l'époque a rencontré un de ses héros : Olivier Leberquier, le charismatique leader CGT local. «*Se battre à cent contre une multinationale telle qu'Unilever, c'est un exploit fantastique ! Ils devraient être félicités comme les vainqueurs des JO et être invités au Grand Journal comme Manaudou.*» A Florange pour les Arcelor Mittal ou à Petit-Couronne avec les Petroplus, elle se produit dès qu'elle en a l'occasion devant des assistances et dans des lieux où ses spectacles résonnent particulièrement. Artiste engagée ? Plutôt indignée.

Quand elle débarque à Paris au tournant des années 2000, après une «*vague hypokhagne*» au lycée Thiers de Marseille et onze ans de théâtre, la jeune marseillaise s'inscrit au conservatoire du X^e arrondissement puis au Cours Florent. Elle a 20 ans et rêve de textes classiques, «*d'engagement total*»,

D'une sincérité désarçonnante, la comédienne parle sans filtre. Et donc sans filet. «*Quand je suis invitée dans des talk-shows, chez Artisson ou Baffie, beaucoup de ce que je dis est jugé trop trash et coupé au montage...*» Et l'humoriste socialement indignée surprend quand elle défend aussi les pirates somaliens, même quand ceux-ci prennent des otages. Entre le pot de terre et le pot de fer, entre le Nord et le Sud, elle a fait son choix. Pas vraiment écolo, pas tellement plus féministe, sa façon de croquer la société passe par le prisme «*des inégalités entre les riches et les pauvres*». «*Ça, c'est mon truc*». Mais si la plupart des humoristes tapent sur la classe politique, elle considère que nos élus sont «*des cibles trop faciles alors qu'ils servent de passe-plat plus ou moins dociles au pouvoir économique, le vrai*». Même si la sentence fleure le populisme, il serait trop facile de reprocher à une humoriste politiquement autodidacte de verser dans un manichéisme incantatoire. Ils sont si nombreux à se complaire dans une crasse indifférence. En s'intéressant à Marx, au point de faire de la vie du «*grand Karl*» la matière première du «*seule en scène*» qu'elle joue aussi en ce moment – *Marx et Jenny* –, la comédienne trentenaire n'a pas cherché à solder l'héritage culturel et nostalgique de parents soixante-huitards. Issue d'une famille «*apolitique*», père et petit frère dans la marine marchande, elle ne connaissait quasiment rien à Marx avant de tomber sur sa femme, Jenny von Westphalen. «*J'avais envie de m'intéresser à l'économie et j'ai toujours aimé les femmes de peintres ou d'écrivains. Quand je suis tombé sur le nom de Jenny Marx, je l'ai trouvé tellement beau que j'ai lu sa biographie.*»

Son prochain spectacle, elle rêve de l'écrire à partir d'*Eloge de la misère*, un recueil de textes de Victor Hugo, Oscar Wilde, Tolstoï et d'autres. «*Wilde, Marx ou Hugo, ce qui les énervait, c'est que les gens, trop occupés à survivre, ne puissent pas jouir de leurs capacités intellectuelles, profiter de toutes leurs facultés d'êtres humains.*» Le parallèle avec elle coule de source. «*Moi j'ai la chance de pouvoir organiser ma vie comme je l'entends, au rythme qui me plaît. Quel luxe !*» Et ce n'est pas qu'une question d'argent. Elle qu'on imagine voter Mélenchon n'a pas participé à la dernière présidentielle, mais aurait sauté le pas pour Villepin s'il avait poursuivi et conclut en citant Wilde : «*Il y a dans ce pays une catégorie de la population qui pense plus à l'argent que les riches, ce sont les pauvres. Ils ne peuvent pas penser à autre chose, c'est bien le malheur de la pauvreté.*»

Représentant syndical au CHSCT

Pas de délai de contestation de la désignation :

La désignation de représentants syndicaux au CHSCT n'est pas expressément prévue par les textes. Toutefois, l'Accord national interprofessionnel du 17 mars 1975 relatif à l'amélioration des conditions de travail permet à chaque syndicat représentatif de désigner dans les établissements occupant au moins 300 salariés, un représentant syndical choisi parmi les salariés de l'établissement concerné par le périmètre du CHSCT.

Si l'employeur entend contester cette désignation doit-il le faire dans le délai de 15 jours prévus par l'article L. 2143-8 du Code du travail pour la contestation de la désignation des délégués syndicaux légaux ou conventionnels ? Non vient de répondre la Cour de cassation : le délai de forclusion institué par cet article n'est applicable qu'aux délégués syndicaux et aucun texte ne prévoit une limitation des délais en ce qui concerne les contestations relatives à la désignation d'un représentant syndical au CHSCT. (Cass soc 13 févr.2013, n° 09-66.821)

Entretien de la tenue de travail

Lorsque les salariés sont astreints au port d'une tenue de travail, il revient à l'employeur de prendre en charge les frais relatifs à l'entretien de ce vêtement (Cass soc 21 mai 2008, n°06-44.044). Il y a quelques mois, la chambre sociale a précisé qu'en cas de refus de la part de l'employeur, c'est au juge du fond, dans le cadre de son pouvoir souverain, de fixer le coût de cet entretien (Cass soc 19 janv 2012, n°10-31.013). Les Hauts magistrats, statuant à nouveau sur ce sujet, ont en revanche estimé qu'il appartenait à l'employeur de définir dans l'exercice de son pouvoir de direction, les modalités de prise en charge de cet entretien. Dès lors, les juges du fond ne pouvaient lui imposer de mettre en place un système de ramassage, de lavage et de repassage chaque semaine, des tenues sales, et de remise à disposition, la semaine suivante, des tenues propres dans des casiers à cet effet. (Cass soc 12 déc 2012, n° 11-26.585).

Rupture conventionnelle

Situation où la rupture conventionnelle est risquée :

Une rupture conventionnelle signée dans un contexte de violence morale est nulle.

Il s'agissait d'une secrétaire-comptable qui, probablement à cause des conséquences de son mal-être au travail, avait quasiment enchaîné deux arrêts de travail sur quatre mois. Le jour de sa reprise de travail, l'employeur l'attend avec une proposition de rupture conventionnelle. Elle la signe, laisse passer le délai de rétractation, le directeur départemental du travail homologue la convention. Puis elle se ressaisit et demande au Conseil de prud'hommes d'annuler la convention, étant, au moment de la signature, « dans une situation de violence morale du fait du harcèlement moral dont elle a constaté l'existence, et des troubles psychologiques qui en sont résulté ».

Soulignant que, selon l'article L. 1237-11 du Code du travail, la rupture conventionnelle doit être librement consentie et se référant aussi à l'article 1112 du Code civil qui classe la violence parmi les vices du consentement, la Cour de cassation se prononce en faveur de l'annulation.

La rupture conventionnelle nulle n'entraîne pas la réintégration, elle est traitée comme une prise d'acte de rupture : elle produit les effets d'un licenciement sans cause réelle et sérieuse.

Santé physique et mentale des salariés

Sanction civile – Nullité de la rupture conventionnelle :

Lorsqu'au moment de la rupture conventionnelle le salarié se trouve dans une situation de violence morale du fait d'un harcèlement moral, la rupture conventionnelle est nulle. (Cass soc 30 janv 2013, n°11-22.332)

**CALENDRIER DES MANIFESTATIONS
PREVUES PAR LA COMMISSION CULTURELLE
DE L'UNION DES SYNDICATS CGT DU HAVRE**

-SALON DES ARTISTES OUVRIERS

**Du vendredi 5 avril au jeudi 2 mai 2013 salle des fêtes
Franklin (entrée libre)**

Exposition peintures et sculptures ouverte à tous les artistes amateurs salariés, privés d'emploi ou retraités

-RELAIS FRANKLIN

Vendredi 7 juin 2013

On ne présente plus cette course en relais à 4 coureurs qui se dispute dans le quartier emblématique du quartier de l'Eure.

Convivialité, solidarité, sportivité sont les maitres mots de cette course maintenant mythique !

Nouveauté pour cette 6^{ème} édition : Relais de 5km à 2 marcheurs.

Départ à 19h, 20€ par équipe pour les coureurs, 10€ par équipe pour les marcheurs.

Les bénévoles pour la sécurité du parcours (commissaires) ainsi que pour l'organisation (buvette, barbecue, ravitaillement, inscriptions...) peuvent s'inscrire auprès de reynald à l'adresse mail : relaisfranklin@yahoo.fr

-FETE DE LA MUSIQUE

Vendredi 21 juin 2013

Organisation d'une scène devant Franklin

Dans le cadre de la fête de la musique, la CGT organise la fête de la musique des salariés, syndiqués, amateurs musiciens, chanteurs...La scène est à vous.

Pour organiser nous avons besoin de vous connaître. Nous vous demandons de nous faire parvenir vos coordonnées (demos) à l'adresse mail suivante : cgtlehavre@wanadoo.fr (à l'attention de Thierry LEBALLEUR)

Programme Formation Syndicale 2013
Union Locale CGT du Havre

Janvier

du 28 au 01/02 ⇨ Niveau I*

Février

14 et 15 ⇨ Délégué du Personnel

Mars

Du 04 au 05 ⇨ Rédiger un tract/
communication/prise de parole

Avril

11 au 12 ⇨ Feuille de paie –
protection sociale

Mai

24 ⇨ Représentativité syndicale /
Protocoles Electoraux

Juin

Du 03 au 07 ⇨ ECO- CE **

Du 10 au 14 ⇨ Niveau I*

Septembre

26 au 27 ⇨ Rédiger un tract/
communication/prise de parole

Octobre

07 au 11 ⇨ Niveau 2 (1^{ère} semaine)**

21 et 22 ⇨ Délégué du Personnel

Novembre

Du 04 au 08 ⇨ Formation
Formateurs**

18 au 22 ⇨ Niveau 2 (2^{ème} semaine)**

Du 25 au 29 ⇨ Niveau I*

Décembre

Du 02 au 06 ⇨ CHSCT*

16 et 17 ⇨ Feuille de paie –
protection sociale

Réunion collectif UL : 14 janvier/29 avril/30 septembre/14 novembre 2013

Réunion collectif départemental (niveau 2) : 5 février

Réunion Collectif Départemental (ECO-CE) : mars 2013

Coût des modules : 40 € par stagiaire repas compris

Coût du Niveau I 100 € par stagiaire repas compris

Le coût n'est pas un frein à la formation des syndiqués, l'UL pourra subvenir au cas par cas si le syndicat ne peut prendre en charge.

*CHSCT – Niveau 1 : stage supplémentaire suivant demandes

** Organisé par L'UD 76

l'hebdo pratique

Des liens, des infos, des blogs :

La rubrique interactive de l'hebdo !

Suivez l'actualité de l'UL sur Twitter  @CGTLEHAVRE, mais aussi sur

Facebook  <http://www.facebook.com/pages/UL-CGT-Le-Havre/>

Information aux syndiqués :

Les reçus syndicaux sont en cours d'envoi, merci de prévenir Lydia à l'accueil si vous avez changé d'adresse.

NEGOCIATIONS ET SIGNATURES DE PROTOCOLES D'ACCORD

SOCIETE : **GRENIER DEMENAGEMENTS** (11 salariés)

ELECTIONS : Délégués du Personnel

Date des élections : 29 avril 2013

Dépôt des candidatures : 19 avril 2013 à 12h00

SOCIETE : **TELH** (19 salariés)

ELECTIONS : Délégués du Personnel

Date des élections : 06 MAI 2013

Dépôt des candidatures : 26 avril 2013 à 18h00

Si vous connaissez des salariés (entreprises, famille, amis, etc...) prenez contact avec eux pour les inciter à se syndiquer et à se présenter sur une liste CGT.



*C'est le printemps, profitez-en !
TLCVacances vous offre un bouquet de promos*

Week-end de l'Ascension - du mardi 07 au dimanche 12 mai

- * Dives sur Mer – chalet 4 pers. - 306 €
- * Longeville sur Mer – cottage 4/6 pers. - 188 €
- * Saint-Vincent sur Jard – mobil home 4/6 pers. - 180 €
- * Saint-Cyprien – mobil home 6 pers. - 188 €

*Nos coups de coeur pour les vacances de Pâques
à partir de 146 € (voir page 2)*

*13 au 20 avril
Jusqu'à moins 50 %*

Exemples :

- * Plestin Les Grèves – chalet 6/7 pers. - 213 €
- * La Palmyre – mobil home 4/6 pers. - 146 €
- * Saint-Aygulf – chalet 6 pers. - 215 €

04 au 11 mai

Exemples :

- * Oléron – mobil home 4/6 pers. - 225 €
- * Suèvres – chalet 6 pers. - 266 €
- * Saint-Cyprien – mobil home 6 pers. - 252 €



20 au 27 avril

Exemples :

- * Ile de Ré – mobil home 5/7 pers. - 239 €
- * Calviac en Périgord – chalet 6 pers. - 270 €
- * Espelette – chalet 6 pers. - 210 €

27 avril au 04 mai

Exemples :

- * Oléron – mobil home 4/6 pers. - 210 €
- * Suèvres – chalet 6 pers. - 216 €
- * Propriano – chalet 5 pers. - 218 €



Week-end de la Pentecôte

Dives sur Mer – Saint-Vincent sur Jard – Noirmoutier
Souillac – Saint-Cyprien – Saint-Aygulf,...

Tarif à partir de 130 €

Vacances Eté

Il est encore temps de réserver
Disponibilités juillet et août

Noirmoutier – Oléron
Saint-Vincent sur Jard
Souillac – Saint-Aygulf - Propriano,...



*29 juin au 13 juillet
Partez malin !*

Des réductions jusqu'à 30 %

Consultez notre site internet

Retrouvez toute l'actualité, promotions, catalogues, nouveautés sur :

www.tlcvacances.fr

Réservations et paiements sécurisés en ligne - Tél. : 02.35.21.69.63 - reservations@tlcvacances.fr